

*Province de Liège***BULLETIN PROVINCIAL***Périodique***Sommaire****N° 184 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 15 octobre 2009 NANDRIN**Page :*

347

N° 185 COURS D'EAU*Arrêté du Collège provincial du 15 octobre 2009 ENGIS**Page :*

347

N° 186 COURS D'EAU*Arrêté du Collège provincial du 29 octobre 2009 - TROIS-PONTS**Page :*

347

N° 187 COURS D'EAU*Arrêté du Collège provincial du 29 octobre 2009 - BERLOZ**Page :*

347

N° 188 SERVICES PROVINCIAUX - COMPTABILITE PROVINCIALE*Comptes 2008 arrêtés par le Conseil provincial du 29 octobre 2009. Comptes sommaires par nature des recettes et dépenses publiés conformément à l'article L2231-9 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation**Page :*

348

N° 189 FINANCES COMMUNALES*Arrêtés du Collège provincial du 1er octobre 2009**Page :*

367

N° 190 FINANCES COMMUNALES*Arrêtés du Collège provincial du 8 octobre 2009**Page :*

368

<u>N° 191 FINANCES COMMUNALES</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 15 octobre 2009</i> Page :	371
<u>N° 192 FINANCES COMMUNALES</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 22 octobre 2009</i> Page :	372
<u>N° 193 FINANCES COMMUNALES</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 29 octobre 2009</i> Page :	374
<u>N° 194 FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 2 juillet 2009</i> Page :	376
<u>N° 195 FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 9 juillet 2009</i> Page :	377
<u>N° 196 FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 20 août 2009</i> Page :	378
<u>N° 197 FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 27 août 2009</i> Page :	379
<u>N° 198 FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 3 septembre 2009</i> Page :	380
<u>N° 199 FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 10 septembre 2009</i> Page :	381
<u>N° 200 FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 17 septembre 2009</i> Page :	382
<u>N° 201 FISCALITE COMMUNALE</u> <i>Arrêtés du Collège provincial du 15 octobre 2009</i> Page :	383
<u>N° 202 SERVICES PROVINCIAUX - PERSONNEL NON ENSEIGNANT</u> <i>Modifications au règlement provincial du 24 octobre 1975 relatif à l'intervention de la Province dans certains frais de transport des membres de son personnel.</i> <i>Résolution du Conseil provincial du 24 septembre 2009 approuvée par arrêté ministériel du 29 octobre 2007</i> Page :	384

N°184 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 15 octobre 2009 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 15 octobre 2009, le Collège provincial, **autorise** sous certaines conditions Monsieur Eric JAMAR, rue de la Forge 9 à 4550 VILLERS-LE-TEMPLE - NANDRIN, à construire une passerelle et à modifier le tracé du ruisseau "de Horipont" n° 0-64, dans sa partie classée en 2ème catégorie au plan officiel du cours d'eau, à VILLERS-LE-TEMPLE, sur le territoire de la Ville de **NANDRIN***

N° 185 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 15 octobre 2009 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 15 octobre 2009, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions la S.A. RECYFUEL, Chaussée de la Hulpe, 185 à 1170 BRUXELLES, à construire un ouvrage de rejet d'eau pluviale sur le ruisseau canalisé "de la Campagne de Chaumont" n° 0-51, dans sa partie classée en 2ème catégorie au plan officiel du cours d'eau à HERMALLE-SOUS-HUY, sur le territoire de la Ville d' **ENGIS***

N° 186 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 29 octobre 2009 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 29 octobre 2009, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions l'A.L.G. rue Sainte Marie, 11 à 4000 LIEGE à réaliser une traversée du ruisseau dénommé « de Bodeux », n° 9-01, dans sa partie classée en 2ème catégorie, sur le territoire de la Commune de **TROIS-PONTS***

N° 187 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 29 octobre 2009 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 29 octobre 2009, le Collège provincial, **autorise**, sous certaines conditions, l'Immobilière ARCADES, Place du Marché, 26 b à 4651 BATTICE à construire un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé "longue Beek", n° 2-09, dans sa partie classée en 2ème catégorie au plan officiel du cours d'eau, sur le territoire de la Commune de **BERLOZ***

N° 188 SERVICES PROVINCIAUX - COMPTABILITE PROVINCIALE

Comptes 2008 arrêtés par le Conseil provincial du 29 octobre 2009. Comptes sommaires par nature des recettes et dépenses publiés conformément à l'article L2231-9 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation

	Réf. Annexe	Codes	2008	2007
BILAN				
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES				
I. Frais d'établissement.....		20/29	478.596,049	486.475,404
II. Immobilisations incorporelles.....		20		
21			3.470	4.626
III. Immobilisations corporelles.....		22/27	286.529,180	287.378,612
A. Patrimoine immobilier				
Terrains, constructions et bois		22	228.780,274	235.863,850
B. Patrimoine mobilier				
1. Installations, machines, outillage et matériel informatique.....		23	14.506,448	13.517,320
2. Mobilier, matériel roulant et patrimoine artistique		24	10.715,473	11.155,243
C. Immeuble en location-financement et droits similaires		25		
D. Immobilisations corporelles en cours		27	15.998,972	9.504,835
E. Autres immobilisations corporelles		261	8.176,060	8.176,060
F. Immobilisations non affectés à l'exploitation		262	8.351,952	9.161,304
IV. Immobilisations financières.....		28	169.994,046	174.383,247
A. Participations, actions et parts.....		280	169.994,046	174.383,247
B. Créances		281		
C. Cautions versés en numéraire.....		288		
V. Créances à plus d'un an.....		29	22.069,354	24.708,918
A. Créances pour prestations		290		
B. Promesse de subsides à recevoir		291	5.226,097	5.452,574
C. Autres créances		292	16.843,257	19.256,344
ACTIFS CIRCULANTS		30/58	94.325,422	79.925,005
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution.....		30	545,000	545,000
VII. Créances à un an au plus.....		40/41	26.636,637	28.133,028
A. Créances pour impôts et exploitation		40	9.200,134	11.516,638
B. Autres créances.....		41	17.438,208	16.616,390
VIII. Placements de trésorerie.....		51/53	66.098,956	37.744,370
IX. Valeurs disponibles.....		54/58	1.042,142	13.485,247
X. Comptes de régularisation.....		490/1	982	17.360
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	572.921.471	566.400.408

PROVINCE ALGERIE

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2008 . (TABLEAU RECAPITULATIF ORDINAIRE)

Le 19.06.2009

Page : 2

	PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
3. Engagements totaux de l'exercice	349.404.962,57	9.728.421,36	359.133.383,93
- Imputations totales de l'exercice	338.096.686,67	9.663.692,73	347.760.379,40
= Engagements à reporter sur l'exercice suivant	= 11.308.275,90	= 64.728,63	= 11.373.004,53

PROVINCE DE LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2008 - Recettes antérieures ordinaires (RECAPTULATIF)

Le 19.06.2009

Page : 1

Fonctions	Désignation	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63
F009	Général				
F049	Impôts		3.253,72		3.253,72
F763	Culture, loisirs et fêtes		3.253,72		3.253,72
	TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR				18.120.898,31
	BONI des EXERCICES ANTERIEURS :				

PROVINCE DE LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2008 - Recettes propres ordinaires (RECAPITULATIF)

Le 19.06.2009

Page : 1

Fonctions	Désignation	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63
F009	Général	81.259,45		1.231.296,48	1.312.555,93
F029	Fonds		38.797.400,08		38.797.400,08
F049	Impôts		143.184.741,08		143.184.741,08
F059	Assurances	4.329,13	353.299,63		357.628,76
F103	Autorités provinciales	10.544,96	450.955,72		461.500,68
F123	Administration générale	4.669.307,19	5.861.402,85	5.067,19	10.535.777,23
F129	Patrimoine privé	276.394,47		2.468.983,50	2.745.377,97
F139	Services généraux	513.165,60	24.789,36		537.954,96
F169	Etranger et calamité	21.328,70			21.328,70
F399	Sécurité et ordre public		38.182,37		38.182,37
F429	Communications routières	538.972,02	883,30		539.855,32
F449	Voies navigables - Hydraulique	3.354,02			3.354,02
F539	Industrie et énergie	294.174,90		5.214.167,10	5.508.342,00
F569	Tourisme		177.865,92		177.865,92
F699	Agriculture	116.735,13			116.735,13
F719	Enseignement : Affaires générales	2.572.570,09	7.587.293,97	158.006,98	10.317.871,04
F739	Enseignement secondaire	738.351,35	75.305.634,61		76.043.985,96
F749	Enseignement supérieur	424.882,25	35.373.746,09		35.798.628,34
F759	Enseignement pour handicapés	1.765.933,24	2.550.745,83		4.316.679,07
F760	Complexes de délassement	841.658,65	46.320,00		841.658,65
F761	Jeunesse	190.691,85			237.011,85
F763	Culture, loisirs et fêtes	752.968,79	731.558,21		1.484.527,00

PROVINCE DE LIÈGE

Compte Budgétaire Exercice 2008 - Recettes propres ordinaires (RECAPITULATIF)

Le 19.06.2009
Page : 2

Fonctions	Designation	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63
F769	Sports	45.396,95	297.189,70		342.586,65
F789	Arts	58.754,49	106.968,22		165.722,71
F869	Interventions sociales et famille	24.810,13	32.483,26	78.863,40	136.156,79
F872	Soins de santé	31.645.649,43	5.863.259,91	171.582,76	37.680.492,10
F879	Hygiène et salubrité publique	144.825,07			144.825,07
F939	Logement et aménagement du territoire	124,00		3.434.315,78	3.434.439,78
	TOTAUX EXERCICE PROPRE	45.736.181,86	316.784.720,11	12.762.283,19	375.283.185,16
	TOTAL PRELEVEMENT				
	TOTAL GLOBAL				375.283.185,16

PROVINCE DE LIEGE
Compte Budgétaire Exercice 2008 : Dépenses Antérieur ordinaires (Récapitulatif Engagements)

Le 19.06.2009

Page : 1

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7x	Total 000/73
F009	Général		1 049 338,75			1 049 338,75
F049	Impôts					
F059	Assurances	18 000,00	22 135,02			40 135,02
F103	Autorités provinciales	44 401,20	40 133,78			84 534,98
F123	Administration générale	579 242,05	598 812,97			1 178 055,02
F129	Patrimoine privé		130,72			130,72
F139	Services généraux	40 621,68	1 069 812,83			1 110 434,51
F169	Etranger et calamité	149,85	311,99	58 715,00		59 176,84
F399	Sécurité et ordre public	180 000,00	230,70	52 000,00		232 230,70
F429	Communications routières	9 200,00	127 721,43			136 921,43
F449	Voies navigables - Hydraulique		418 016,21			418 016,21
F529	Économie, Commerce et artisanat			52 479,00		52 479,00
F559	Industrie et énergie	1 647,32				1 647,32
F569	Tourisme	6 988,49	9 289,45	291 275,00		298 263,49
F699	Agriculture	6 700,00		70 714,00		86 703,45
F719	Enseignement : Affaires générales	75 524,54	511 461,08			666 195,75
F739	Enseignement secondaire	198 884,17	629 638,77	79 210,13		828 522,94
F749	Enseignement supérieur	323 164,66	356 287,19			679 451,85
F759	Enseignement pour handicapés	15 669,05	43 027,77			58 696,82
F760	Complexes de délassement	8 700,00	15 978,82			24 678,82
F761	Jeunesse	2 500,00	12 943,71	47 853,27		63 296,98

PROVINCE DE LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2008 : Dépenses Antérieures ordinaires (Récapitulatif Engagements)

Le 19/06/2009

Page : 2

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7x	Total 000/73
F763	Culture, loisirs et fêtes	39.200,14	267.372,54	417.463,15		724.035,83
F769	Sports	12.514,45	9.542,20	113.865,00		135.921,65
F789	Arts	13.100,00	216.361,61	301.553,66		531.015,27
F799	Cultes et laïcité			69.931,20		69.931,20
F869	Interventions sociales et famille	1.000,00	8.461,86	45.028,00		54.489,86
F872	Soins de santé	382.217,64	569.111,93	2.000,00		953.329,57
F879	Hygiène et salubrité publique	26,40	7.873,59	59.900,00	22.987,39	90.787,38
F939	Logement et aménagement du territoire			100.000,00		100.000,00
	TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR	1.959.451,64	5.983.994,92	1.761.987,41	22.987,39	9.728.421,36

PROVINCE DE LIÈGE

Compte Budgétaire Exercice 2008 - Dépenses Propre ordinaires (Récapitulatif Engagements)

Le 19.06.2009

Page : 1

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7x	Total 000/73
F009	Général		12.887,27		716,26	13.603,53
F019	Dettes générales				759.444,92	759.444,92
F049	Impôts		109.953,32	162.435,15		272.388,47
F059	Assurances	1.027.947,50	1.849.686,19			2.877.633,69
F069	Prélèvements					
F103	Autorités provinciales	1.775.571,78	865.487,86	205.755,34	31.249,52	2.878.064,50
F123	Administration générale	21.873.143,39	5.678.156,46	174.025,00	6.126.781,16	33.852.106,01
F129	Patrimoine privé		16.435,62			16.435,62
F139	Services généraux	13.137.920,70	4.507.657,28		827.578,47	18.473.156,45
F169	Etranger et calamité	210.097,48	221.240,67	660.901,15		1.092.239,30
F399	Sécurité et ordre public	263.540,54	4.191,15	52.000,00		319.731,69
F429	Communications routières	4.185.941,48	374.311,48		246.128,24	4.806.381,20
F449	Voies navigables - Hydraulique		499.086,03	17.500,00	416.850,28	933.436,31
F529	Économie, Commerce et artisanat		1.250,00	102.559,00	113.302,71	217.111,71
F559	Industrie et énergie	963.441,37	1.413,88	1.291.574,00	3.279.111,69	5.535.540,94
F569	Tourisme	3.781.012,28	212.821,24	2.736.325,94	1.021.325,62	7.538.663,84
F699	Agriculture	2.732.849,04	4.434.020,25	516.427,00	114.922,59	3.577.019,87
F719	Enseignement : Affaires générales	15.561.779,36	6.081.045,70	442.042,91	1.166.953,14	21.604.795,66
F739	Enseignement secondaire	91.235.246,79	2.265.103,47		2.669.377,22	99.985.669,71
F749	Enseignement supérieur	35.566.652,84	416.776,61	20.314,11	1.442.109,68	39.273.865,99
F759	Enseignement pour handicapés	6.009.309,87	730.922,07		109.774,85	6.556.175,44
F760	Complexes de délassement	2.891.683,37	388.764,33		258.616,51	3.881.221,95
F761	Jeunesse	1.777.742,87		88.530,65	136.682,88	2.391.720,73

PROVINCE DE LIÈGE
Compte Budgétaire Exercice 2008 : Dépenses Propre ordinaires (Récapitulatif Engagements)

Le 19.06.2009
Page : 2

Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73
F763	Culture, loisirs et fêtes	12.378.224,41	1.992.308,26	1.710.465,73	239.575,99	16.320.574,39
F769	Sports	2.838.208,73	518.380,96	1.563.968,59	1.074.913,94	5.995.472,22
F789	Arts	3.288.739,02	561.462,41	947.937,00	770.450,30	5.568.588,73
F799	Cultes et laïcité		23.696,76	944.649,60	135.892,24	1.104.238,60
F869	Interventions sociales et famille	1.801.197,64	239.707,96	1.024.660,47	168.121,56	3.233.687,63
F872	Soins de santé	40.558.685,94	7.611.659,48	3.280.975,65	1.643.583,21	53.094.904,28
F879	Hygiène et salubrité publique	287.245,25	98.829,11	1.623.817,00	701.959,97	2.711.851,33
F939	Logement et aménagement du territoire		223,10	224.360,00	4.294.654,76	4.519.237,86
	TOTAUX EXERCICE PROPRE	264.146.181,65	39.717.478,92	17.791.224,29	27.750.077,71	349.404.962,57

PROVINCE DE LIÈGE

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2008 (TABLEAU RECAPITULATIF EXTRAORDINAIRE)

Le 02.07.2009

Page : 1

	PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
1. Droits constatés au profit de la province	2 018 960,25	39 613 188,47	41 632 148,72
- Irrécouvrables et non_valeurs			
= Droits constatés nets	= 2 018 960,25	= 39 613 188,47	= 41 632 148,72
- Engagements	18 324 799,00	31 121 133,65	49 445 932,65
= Résultat budgétaire avant prélèvement	= -16 305 838,75	= 8 492 054,82	= -7 813 783,93
+ Prélèvement positif	9 073 622,00		9 073 622,00
- Prélèvement négatif			
= Résultat budgétaire de l'exercice	= -7 232 216,75	= 8 492 054,82	= 1 259 838,07
			Excédent
			Déficit
2. Droits constatés au profit de la province	2 018 960,25	39 613 188,47	41 632 148,72
- Irrécouvrables et non_valeurs			
= Droits constatés nets	= 2 018 960,25	= 39 613 188,47	= 41 632 148,72
- Imputations sur engagements	3 937 871,34	18 641 885,05	22 579 756,39
= Résultat comptable avant prélèvement	= -1 918 911,09	= 20 971 303,42	= 19 052 392,33
+ Prélèvement positif	9 073 622,00		9 073 622,00
- Prélèvement négatif			
= Résultat comptable de l'exercice	= 7 154 710,91	= 20 971 303,42	= 28 126 014,33
			Excédent
			Déficit

PROVINCE DE LIÈGE

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2008 : (TABLEAU RECAPITULATIF EXTRAORDINAIRE)

Le 02.07.2009

Page : 2

	PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
3. Engagements totaux de l'exercice	18.324.799,00	31.121.133,65	49.445.932,65
- Imputations totales de l'exercice	3.937.871,34	18.641.885,05	22.579.756,39
= Engagements à reporter sur l'exercice suivant	= 14.386.927,66	= 12.479.248,60	= 26.866.176,26

PROVINCE DE LIÈGE

Compte Budgétaire Exercice 2008 - Recettes Antérieures Extraordinaires (RECAPITULATIF)

Le 02.07.2009

Page : 1

Fonctions	Désignation	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83
F009	Général				
F123	Administration générale			1.108.320,58	1.108.320,58
F139	Services généraux			1.093.516,69	1.093.516,69
F429	Communications routières				
F449	Voies navigables - Hydraulique			165.700,00	165.700,00
F559	Industrie et énergie			750.000,00	750.000,00
F569	Tourisme			601.057,60	601.057,60
F699	Agriculture			91.058,91	91.058,91
F719	Enseignement : Affaires générales			1.036.472,70	1.036.472,70
F739	Enseignement secondaire			1.561.008,19	1.561.008,19
F749	Enseignement supérieur			690.734,41	690.734,41
F759	Enseignement pour handicapés			113.625,58	113.625,58
F760	Complexes de délassement			18.461,81	18.461,81
F763	Culture, loisirs et fêtes			37.091,69	37.091,69
F769	Sports			156.565,28	156.565,28
F789	Arts			623.035,24	623.035,24
F872	Soins de santé			324.189,80	324.189,80
F879	Hygiène et salubrité publique				

PROVINCE DE LIÈGE

Compte Budgétaire Exercice 2008 - Recettes Antérieures Extraordinaires (RECAPITULATIF)

Le 02.07.2009

Page : 2

Fonctions	Désignation	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83
F939	Logement et aménagement du territoire			629.161,52	629.161,52
	TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR			9.000.000,00	9.000.000,00
	BONI des EXERCICES ANTERIEURS :				30.613.188,47

PROVINCE DE LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2008 : Recettes Propres Extraordinaires (RECAPITULATIF)

Le 19.06.2009

Page : 1

Fonctions	Désignation	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83
F009	Général		999,81		999,81
F059	Assurances	14.257,30			14.257,30
F069	Prélèvements				
F123	Administration générale	1.239.435,28	40.110,50		1.279.545,78
F129	Patrimoine privé				
F139	Services généraux	50.000,00			50.000,00
F429	Communications routières				
F449	Voies navigables - Hydraulique	50.037,00	94.540,00		144.577,00
F569	Tourisme				
F699	Agriculture				
F719	Enseignement : Affaires générales	302.994,17			302.994,17
F739	Enseignement secondaire	5.104,21			5.104,21
F749	Enseignement supérieur				
F760	Complexes de délassement				
F763	Culture, loisirs et fêtes				
F769	Sports				
F789	Arts	221.481,98			221.481,98
F869	Interventions sociales et famille				
F872	Soins de santé				

PROVINCE DE LIÈGE					Le 19.06.2009
Compte Budgétaire Exercice 2008 : Recettes Propres Extraordinaires (RECAPITULATIVE)					Page : 2
Fonctions	Désignation	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83
F879	Hygiène et salubrité publique				
	TOTAUX EXERCICE PROPRE	1.883.309,94	135.650,31		2.018.960,25
	TOTAL PRELEVEMENT				9.073.622,00
	TOTAL GLOBAL				11.092.582,25

PROVINCE DE LIEGE

Compte Budgétaire Exercice 2008 : Dépenses Antérieures Extraordinaires (Récapitulatif Engagements)

Le 19.06.2009

Page : 1

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F009	Général		681.272,27		681.272,27
F059	Assurances		15.452,58		15.452,58
F103	Autorités provinciales		119.617,25		119.617,25
F123	Administration générale		6.697.056,14		6.697.056,14
F139	Services généraux		2.952.798,53		2.952.798,53
F399	Sécurité et ordre public	643.333,00	2.703.819,38		3.347.152,38
F429	Communications routières		6.987,10		6.987,10
F449	Voies navigables - Hydraulique		462.003,22		462.003,22
F569	Tourisme	500.000,00	296.788,78		796.788,78
F699	Agriculture		778.520,08		778.520,08
F719	Enseignement : Affaires générales		2.633.295,97	45.544,00	2.678.839,97
F739	Enseignement secondaire		2.068.433,92		2.068.433,92
F749	Enseignement supérieur		1.297.289,62		1.297.289,62
F759	Enseignement pour handicapés		171.040,37		171.040,37
F760	Complexes de délassement		90.900,22		90.900,22
F761	Jeunesse		16.192,24		16.192,24
F763	Culture, loisirs et fêtes		223.663,35		223.663,35
F769	Sports		188.256,35		188.256,35
F789	Arts	3.166,18	6.098.938,77		6.102.104,95
F869	Interventions sociales et famille			3.000,00	3.000,00
F872	Soins de santé		1.498.891,22		1.498.891,22
F879	Hygiène et salubrité publique		48.000,00		48.000,00
F939	Logement et aménagement du territoire	750.000,00		126.873,11	876.873,11
	TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR	1.896.499,18	29.049.217,36	175.417,11	31.121.133,65

PROVINCE DE LEGIS

Compte Budgétaire Exercice 2008 - Dépenses Propres Extraordinaires (Récapitulatif Engagements)

Le 19/06/2009

Page : 1

Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F009	Général		114.983,32		114.983,32
F059	Assurances		115.832,41		115.832,41
F103	Autorités provinciales		255.000,00		255.000,00
F123	Administration générale		5.502.863,24		5.502.863,24
F139	Services généraux		1.058.359,53		1.058.359,53
F399	Sécurité et ordre public	142.105,41	414.015,26		556.120,67
F429	Communications routières		26.983,00		26.983,00
F449	Voies navigables - Hydraulique		431.923,49		431.923,49
F559	Industrie et énergie			750.000,00	750.000,00
F569	Tourisme	500.000,00	152.525,96		652.525,96
F699	Agriculture		150.343,97		150.343,97
F719	Enseignement : Affaires générales		2.215.093,39	116.772,01	2.331.865,40
F739	Enseignement secondaire		1.744.712,92		1.744.712,92
F749	Enseignement supérieur		676.703,47		676.703,47
F759	Enseignement pour handicapés		150.178,76		150.178,76
F760	Complexes de délassement		226.024,32		226.024,32
F761	Jeunesse		17.874,92		17.874,92
F763	Culture, loisirs et fêtes		81.775,97		81.775,97
F769	Sports		68.947,50		68.947,50
F789	Arts		566.261,37		566.261,37
F799	Cultes et laïcité	128.505,25			128.505,25
F869	Interventions sociales et famille	16.010,17			16.010,17
F872	Soins de santé		45.904,86	44.500,00	90.404,86
F879	Hygiène et salubrité publique		440.573,10	1.000,00	441.573,10
			84.466,27	1.053.722,00	1.138.188,27

PROVINCE DE LIÈGE					Le 19.06.2009	
<i>Compte Budgétaire Exercice 2008 - Dépenses Propres Extraordinaires (Récapitulatif Engagements)</i>					Page : 2	
Fonctions	Designation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93	
F939	Logement et aménagement du territoire	500.000,00	14.541.347,03	530.837,13	1.030.837,13	
	TOTAUX EXERCICE PROPRE	1.286.620,83		2.496.831,14	-18.324.799,00	

N° 189 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 1^{er} octobre 2009 relatifs aux finances communales.

En séance du 1^{er} octobre 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

ENGIS

APPROUVE le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, votés le 23 juin, parvenus dans leur intégralité le 7 juillet 2009, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de - 2.266,27 € au service ordinaire et de 417.227,62 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 50.017,80 € au service ordinaire et de 1.262.477,40 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 30.561.323,92 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 0 € et un fonds de réserve extraordinaire de 117.864,86 €), par un mali d'exploitation de 580.930,79€ et par un mali de l'exercice de 359.122,52 €.

OUPEYE

APPROUVE les comptes annuels de l'exercice 2008 de la Régie ADL, votés le 25 juin, parvenus le 4 septembre 2009.

LIMBOURG

APPROUVE le budget pour 2009, voté le 23 septembre, parvenu le 24 septembre 2009 se clôturant d'une part au service ordinaire par un mali propre à l'exercice de 39.910,77 € et par un boni global de 380.338,28 € et, d'autre part, au service extraordinaire en équilibre.

SAINT-NICOLAS

PREND CONNAISSANCE du courrier de Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville du 26 août 2009, informant Monsieur le Gouverneur de sa décision de ne pas statuer dans le cadre du budget 2009 de la commune, approuvé par le Collège provincial en séance du 18 juin 2009 et à l'encontre duquel Monsieur le Gouverneur avait exercé un recours par arrêté du 29 juin 2009.

N° 190 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 8 octobre 2009 relatifs aux finances communales.

En séance du 8 octobre 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

BERLOZ

APPROUVE le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, votés le 1^{er} juillet, parvenus dans leur intégralité le 14 septembre 2009, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 607.292,16 € au service ordinaire et de - 323.543,13 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 626.175,70 € au service ordinaire et de 39.779,05 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 10.340.673,57 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 63.602,97 € et un fonds de réserve extraordinaire de 206.166,26 €), par un mali d'exploitation de 103.146,47 € et par un mali de l'exercice de 208.886,71€.

HANNUT

APPROUVE le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, votés le 26 juin, parvenus le 6 août 2009, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de - 62.376,63 € au service ordinaire et de -1.140.489,43 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 109.469,79 € au service ordinaire et de 1.558.602,56 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 77.726.733,45 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 15.766,03 € et un fonds de réserve extraordinaire de 365.752,14 €), par un boni d'exploitation de 429.604,96 € et par un boni de l'exercice de 274.274,10 €.

HERON

APPROUVE le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, votés le 10 août, parvenus dans leur intégralité le 7 septembre 2009, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de -125.530,01 € au service ordinaire et de - 364.049,66 € au service extraordinaire ; par un résultat comptable de -83.432,61 € au service ordinaire et de 1.073.247,07 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 13.992.850,88 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 1.983,15 € et un fonds de réserve extraordinaire de 53.766,39 €), par un mali d'exploitation de 265.952,56 € et par un mali de l'exercice de 293.900,46 €.

NEUPRE

APPROUVE le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, votés le 18 juin, parvenus dans leur intégralité le 12 août, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de + 388.223,96 € au service ordinaire et de + 179.147,87 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de + 465.058,43 € au service ordinaire et de + 764.639,51€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 35.736.071,69 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 525.409,09 € et un fonds de réserve extraordinaire de 1.033.787,73 €), par un mali d'exploitation de 162.571,32 € et par un mali de l'exercice de 1.080.794,66 €.

OUFFET

APPROUVE le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, votés le 28 mai, parvenus dans leur intégralité le 7 août 2009, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 795.915,79 € au service ordinaire et de 30.571,11 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 862.325,84 € au service ordinaire et de 209.008,66 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 12.096.509,46 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 1.800.000,00 € et un fonds de réserve extraordinaire de 799.471,13 €), par un boni d'exploitation de 381.390,12 € et par un mali de l'exercice de 1.463.602,97 €.

PEPINSTER

APPROUVE le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, votés le 9 juillet, parvenus dans leur intégralité le 13 juillet 2009, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 1.321.952,58 € au service ordinaire et de 1.133.039,45 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.341.715,40 € au service ordinaire et de 1.831.754,97 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 32.361.234,34 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 3.780,38 € et un fonds de réserve extraordinaire de 37.630,82 €), par un boni d'exploitation de 604.627,89 € et par un boni de l'exercice de 517.325,59 €.

TINLOT

APPROUVE le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, votés le 28 mai, parvenus dans leur intégralité le 11 août 2009, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 492.232,10 € au service ordinaire et à l'équilibre au service extraordinaire; par un résultat comptable de 551.321,80 € au service ordinaire et de 115.756,88 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 8.436.140,40 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 96.282,66 € et un fonds de réserve extraordinaire de 270.549,56 €), par un boni d'exploitation de 346.466,29 € et par un boni de l'exercice de 351.802,53 €.

VERVIERS

APPROUVE le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, votés le 29 juin, parvenus dans leur intégralité le 11 août 2009, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de + 1.904.465,41 € au service ordinaire et de - 4.926.605,74 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 3.206.298,13 € au service ordinaire et de 3.929.754,91 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 211.499.742,05 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 106.234,34 € et un fonds de réserve extraordinaire de 382.736,70 €), par un boni d'exploitation de 1.686.570,07 € et par un boni de l'exercice de 1.907.466,47 €.

WAIMES

APPROUVE le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, votés le 23 juin, parvenus le 23 juillet 2009, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de +3.699.357,08 € au service ordinaire et de -679.474,91 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de +3.951.345,88 € au service ordinaire et de +1.188.931,56 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 53.385.426,46 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 495,79 € et un fonds de réserve extraordinaire de 0,00 €), par un boni d'exploitation de +544.988,61 € et par un boni de l'exercice de +730.043,66 €.

CRISNEE

APPROUVE, telle que rectifiée, la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 2 septembre, parvenue le 2 septembre 2009, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 2.578,06 € et par un boni global de 251.808,16 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.

NANDRIN

APPROUVE, telles que rectifiées, la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 25 août, parvenue le 4 septembre 2009, dont le délai pour statuer a été prorogé jusqu'au 19 octobre 2009, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 220,42 € et par un boni global de 34.072,68 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.

SPRIMONT

APPROUVE la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 11 septembre, parvenue le 17 septembre 2009, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 161.537,28€ et par un boni global de 1.180.128,15€ et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 48.717,99€.

N° 191 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 15 octobre relatifs aux finances communales

En séance du 15 octobre 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER

APPROUVE le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, parvenus dans leur intégralité le 16 septembre 2009, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 631.831,79 € au service ordinaire et de 79.425,53 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 686.257,70 € au service ordinaire et de 700.744,64 € au service extraordinaire ; par un total bilantaire de 8.047.848,80 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 1.388,20 € et un fonds de réserve extraordinaire de 0,00 €), par un mali d'exploitation de 26.802,28 € et par un mali de l'exercice de 26.106,55 €.

SPA

APPROUVE la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2009, parvenue le 23 septembre 2009, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 296.055,64 € et par un boni global de 6.873.819,14 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 2.079.653,76 €.

N° 192 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 22 octobre 2009 relatifs aux finances communales.

En séance du 22 octobre 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

MARCHIN

APPROUVE le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, votés le 11 juin, parvenus dans leur intégralité le 26 août 2009, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 602.162,19 € au service ordinaire et de 253.360,35 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 766.607,78 € au service ordinaire et de 888.585,06 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 30.311.404,53 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 17.352,55 € et un fonds de réserve extraordinaire de 0 €), par un boni d'exploitation de 488.254,34 € et par un boni de l'exercice de 454.573,42 €.

WANZE

APPROUVE les comptes annuels de l'exercice 2008 de la Régie ADL, votés le 21 septembre parvenus le 5 octobre 2009.

WISE

APPROUVE le budget pour 2010 de la régie communale ordinaire – ADL, voté le 21 septembre parvenu le 28 septembre 2009.

AUBEL

APPROUVE, telles que rectifiées, la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 24 août, parvenue le 14 septembre 2009, dont le délai pour statuer a été prorogé jusqu'au 29 octobre 2009, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 23.389,38 € et par un boni global de 433.338,84 € et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 19.792,48 €.

AYWAILLE

APPROUVE la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 24 septembre, parvenue le 6 octobre 2009, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 20.938,04€ et par un boni global de 0 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.

BASSENGE

APPROUVE la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 10 septembre, parvenue le 23 septembre 2009, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 56.662,82 € et par un boni global de 183.653,98 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un équilibre.

HERSTAL

APPROUVE la modification n° 7 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 24 septembre, parvenue le 29 septembre 2009, se clôturant par un boni propre à l'exercice

de 37.550,14 € et par un boni global de 15.812.256,81 € et la modification n° 8 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.

HUY

APPROUVE, telles que rectifiées, la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 14 septembre, parvenue le 6 octobre 2009, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 1.074.929,83 € et par un boni global de 2.877.743,46 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 338.482,50 €.

MODAVE

APPROUVE, telle que rectifiée, la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 17 août, parvenue le 9 septembre 2009, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 64.872,50 € et par un boni global de 1.326.267,75 € et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 115.903,33 €.

VERLAINE

APPROUVE la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 28 septembre, parvenue le 7 octobre 2009, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 1.747,29 € et par un boni global de 159,65 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.

WASSEIGES

APPROUVE la modification n° 5 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 29 septembre, parvenue le 5 octobre 2009, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 26.136,79 € et par un boni global de 362.374,95 € et la modification n° 6 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 69.434,20 €.

N° 193 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 29 octobre 2009 relatifs aux finances communales.

En séance du 29 octobre 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

ANS

APPROUVE les comptes annuels de l'exercice 2008 de la Régie ADL, votés le 24 septembre, parvenus le 12 octobre 2009.

ANS

APPROUVE les comptes annuels de l'exercice 2008 de la Régie Foncière, votés le 24 septembre, parvenus le 12 octobre 2009.

OUPEYE

APPROUVE le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, votés le 25 juin, parvenus le 1^{er} septembre 2009, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de +5.012.347,36 € au service ordinaire et de -1.702.615,06 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de +6.495.966,93 € au service ordinaire et de +4.073.131,35 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 97.121.763,62 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 4.830.239,62 € et un fonds de réserve extraordinaire de 1.707.336,18 €), par un boni d'exploitation de +2.349.891,97 € et par un boni de l'exercice de +1.853.637,19 €.

VERLAINE

APPROUVE le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, votés le 13 juillet, parvenus dans leur intégralité le 15 septembre 2009 dont le délai a été prorogé jusqu'au 16 novembre 2009 se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 478.255,93€ au service ordinaire et de -71.050,19€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 628.988,03€ au service ordinaire et de 1.262.110,70€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 16.979.472,05€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 5.605,49€ et un fonds de réserve extraordinaire de 816.151,31€), par un boni d'exploitation de 452.389,09€ et par un boni de l'exercice de 284.366,34€.

ANS

APPROUVE, telles que rectifiées, la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 24 septembre, parvenue le 12 octobre 2009, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 5.496,14€ et par un boni global de 31.565,82€ et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.

COMBLAIN-AU-PONT

APPROUVE la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 24 septembre, parvenue le 7 octobre 2009, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 717,39 € et par un boni global de 30.734,24 € et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, telle que rectifiée, parvenue le même jour, se clôturant à l'équilibre.

ESNEUX

APPROUVE, la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 7 octobre, parvenue le 12 octobre 2009, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 262.398,70 € et par un boni global de 1.837.267,50 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.

FERRIERES

APPROUVE, telles que rectifiées, la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009 de la Commune de FERRIERES, votée le 10 septembre, parvenue le 29 septembre 2009, se clôturant par un mali propre à l'exercice de -267.490,96 € et par un boni global de +1.767.479,24 € et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de +195.681,89 €.

FLEMALLE

APPROUVE la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 23 septembre, parvenue le 8 octobre 2009, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 244.230,38 € et par un boni global de 192.948,21 € et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, telle que rectifiée, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 46.848,26 €.

OUFFET

APPROUVE la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 5 octobre, parvenue le 12 octobre 2009, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 73.119,20 € et par un boni global de 618.002,71 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.

TROOZ

APPROUVE, la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 30 septembre, parvenue le 7 octobre 2009, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 17.879,46 € et par un boni global de 1.050,68 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.

WELKENRAEDT

APPROUVE, la modification n° 3 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 24 septembre, parvenue le 7 octobre 2009, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 57.889,27 € et par un boni global de 15.349,83 € et la modification n° 4 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un équilibre.

N° 194 FISCALITE COMMUNALE

Arrêté du Collège provincial du 2 juillet 2009 relatif aux impositions communales

En séance du 2 juillet 2009, le Collège provincial a approuvé la délibération de la commune ci-après :

TROIS-PONTS

Approuve la délibération du 24 avril 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 11 juin 2009, par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2010 à 2012, un règlement taxe sur les logements ou immeubles non affectés au logement raccordés ou susceptibles d'être raccordés à l'égout.

N° 195 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 9 juillet 2009 relatifs aux impositions communales

En séance du 9 juillet 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

SERAING

APPROUVE du 15 juin 2009 parvenue au Gouvernement provincial en date du 26 juin 2009, par laquelle le Conseil communal établit, dès son entrée en vigueur et jusqu'au 31 décembre 2010, le règlement redevance sur la conservation des véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure de police.

WANZE

APPROUVE les délibérations du 08 juin 2009, parvenues au Gouvernement provincial en date du 16 juin 2009, par lesquelles le Conseil communal établit, dès leur entrée en vigueur et au plus tôt le 1^{er} juillet 2009, pour une période indéterminée, les règlements redevances sur les sacs payants en amidon de maïs et sur les sacs payants destinés aux personnes physiques et morales, associations de fait ou dotées de personnalités juridiques, organisateurs de manifestations publiques ou privées dans les salles communales ou sur le domaine public.

WAREMME

APPROUVE la délibération du 15 juin 2009, parvenue au Gouvernement provincial en date du 24 juin 2009, dont la pièce justificative nécessaire à son instruction à savoir le tableau prévisionnel du coût-vérité était parvenue en date du 21 novembre 2008, par laquelle le Conseil communal adapte, pour l'exercice 2009, le règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et assimilés.

N° 196 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 20 août 2009 relatifs aux impositions communales

En séance du 20 août 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

FERRIERES

APPROUVE la délibération du 25 juin 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 1er juillet 2009, par laquelle le Conseil communal établit pour les exercices 2009 à 2012, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs.

JALHAY

APPROUVE la délibération du 29 juin 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 6 juillet 2009, par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2009 à 2012, le règlement taxe sur les séjours.

JUPRELLE

APPROUVE la délibération du 25 juin 2009 parvenue au Gouvernement provincial en date du 06 juillet 2009, par laquelle le Conseil communal établit, pour une période expirant le 31 décembre 2012, le règlement redevance sur le tarif des concessions temporaires de 25 ans et renouvelables.

PLOMBIERES

APPROUVE la délibération du 30 juin 2009, parvenue au Gouvernement provincial en date du 8 juillet 2009, par laquelle le Conseil communal modifie, à partir du 1^{er} octobre 2009, pour une période indéterminée, le règlement redevance sur la délivrance de renseignements administratifs.

SERAING

APPROUVE la délibération du 15 juin 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 1er juillet 2009, par laquelle le Conseil communal de la Ville établit dès l'entrée en vigueur de la présente délibération, pour les saisons 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, un règlement de tarification particulière en faveur de certains groupements – forfaits par équipe ou par club et par saison – forfaits pour les clubs formateurs ayant une école de jeunes.

WANZE

APPROUVE la délibération du 06 juillet 2009, parvenue au Gouvernement provincial en date du 13 juillet 2009, dont la pièce justificative nécessaire à son instruction à savoir le tableau prévisionnel du coût-vérité était parvenue en date du 24 novembre 2008, par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2009, le règlement taxe sur la collecte et sur le traitement des déchets issus de l'activité usuelle des ménages, assimilés et assimilés commerciaux.

N° 197 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 27 août 2009 relatifs aux impositions communales

En séance du 27 août 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

PLOMBIERES

APPROUVE la délibération du 30 juin 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 8 juillet 2009, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision et pour une durée indéterminée, un règlement redevance pour l'exécution de travaux.

VERVIERS

APPROUVE la délibération du 29 juin 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 10 juillet 2009, par laquelle le Conseil communal de la Ville établit, pour les exercices 2009 à 2012, un règlement taxe de stationnement payant.

N° 198 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 3 septembre 2009 relatifs aux impositions communales

En séance du 3 septembre 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

BEYNE-HEUSAY

APPROUVE la délibération du 6 juillet 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 13 dito, par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2009 à 2012, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs.

HERSTAL

APPROUVE les délibérations du 11 juin 2009 parvenues au Gouvernement provincial le 15 juillet 2009, par lesquelles le Conseil communal de la Ville établit, pour les exercices 2009 à 2012, deux règlements redevances sur la délivrance de permis de location et pour les prestations des enquêteurs communaux effectuées dans le cadre de l'octroi d'une attestation de conformité en vue de l'obtention d'un permis de location.

N° 199 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 10 septembre 2009 relatif aux impositions communales

En séance du 10 septembre 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

HERSTAL

APPROUVE la délibération du 11 juin 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 29 juillet 2009, par laquelle le Conseil communal de la Ville modifie, pour les exercices 2009 à 2012, un règlement redevance sur la délivrance de documents administratifs.

HERSTAL

APPROUVE la délibération du 11 mai 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 28 juillet 2009, par laquelle le Conseil communal de la Ville modifie, dès l'entrée en vigueur du présent règlement et ce jusqu'au 31 décembre 2012, son règlement taxe du 26 octobre 2006 sur la construction des trottoirs réalisés après le 1^{er} janvier 1995.

TROIS-PONTS

APPROUVE la délibération du 09 juillet 2009 parvenue au Gouvernement provincial en date du 04 août 2009, par laquelle le Conseil communal établit, pour les exercices 2009 et suivants, le règlement taxe sur les inhumations des restes mortels incinérés et non incinérés, sur la dispersion des cendres et leur mise en columbarium.

VERVIERS

APPROUVE la délibération du 29 juin 2009, parvenue au Gouvernement provincial le 10 juillet 2009, par laquelle le Conseil communal de la Ville établit, au 1^{er} jour de sa publication et jusqu'à l'exercice 2012, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs A L'EXCEPTION de l'article 10 qui ne dit pas être approuvé

En séance du 10 septembre 2009, le Collège provincial n'a pas approuvé la délibération de la commune ci-après :

TROIS-PONTS

N'APPROUVE PAS la délibération du 09 juillet 2009 parvenue au Gouvernement provincial en date du 04 août 2009, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision et pour une période expirant le 31 décembre 2012, le règlement taxe sur l'occupation de la voirie publique par des particuliers à des fins de chantier ou d'entreposage temporaires.

N° 200 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 17 septembre 2009 relatifs aux impositions communales

En séance du 17 septembre 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

AWANS

APPROUVE la délibération du 25 août 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 3 septembre 2009, par laquelle le Conseil communal modifie, dès l'entrée en vigueur du présent règlement et pour une période expirant le 31 décembre 2012, un tarif d'octroi des concessions de sépulture.

PLOMBIERES

APPROUVE la délibération du 20 août 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 27 août 2009, par laquelle le Conseil communal établit, à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, au plus tôt le 1^{er} novembre 2009 et jusqu'au 31 décembre 2012, un règlement taxe sur la délivrance, par l'administration communale, de documents administratifs.

SPA

APPROUVE la délibération du 28 août 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 3 septembre 2009, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision et jusqu'à épuisement du présent stock de sacs, un règlement taxe sur la délivrance exceptionnelle de sacs distinctifs destinés à l'enlèvement régulier des déchets ménagers et des déchets y assimilés.

WELKENRAEDT

APPROUVE la délibération du 28 janvier 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 27 août 2009, par laquelle le Conseil communal modifie, pour les exercices 2009 à 2012, le règlement taxe sur les terrains de golf.

N° 201 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 15 octobre 2009 relatifs aux impositions communales

En séance du 15 octobre 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

ANTHISNES

APPROUVE la délibération du 17 septembre 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 22 dito, par laquelle le Conseil communal modifie, pour l'exercice 2009, le règlement taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices.

OLNE

APPROUVE la délibération du 17 septembre 2009 parvenue au Gouvernement provincial en date du 23 septembre 2009, par laquelle le Conseil communal approuve le prix des locations des salles communales.

N° 202 SERVICES PROVINCIAUX - PERSONNEL NON ENSEIGNANT

Modifications au règlement provincial du 24 octobre 1975 relatif à l'intervention de la Province dans certains frais de transport des membres de son personnel.

Résolution du Conseil provincial du 24 septembre 2009 approuvée par arrêté ministériel du 29 octobre 2007

RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique du Gouvernement wallon, datée du 2 avril 2009, prévoyant une possibilité d'intervention de 100% dans le remboursement des frais de transport des membres du personnel, liés au trajet entre le domicile et le lieu de travail ;

Vu le règlement du Conseil provincial du 24 octobre 1975 fixant l'intervention de la Province dans certains frais de transport des membres de son personnel ;

Considérant dès lors qu'il s'impose d'étendre le bénéfice des dispositions fixées par cette circulaire aux membres du personnel provincial ;

Vu le protocole établi par les organisations syndicales représentatives du personnel provincial ;

Vu le Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

A R R E T E :

Article 1er : - *Aux articles 3, 4 5 et 6 du règlement provincial du 25 octobre 1975 relatif à l'intervention de la Province dans certains frais de transport des membres de son personnel, les termes "88 % sont remplacés par "100 %"*

Article 2 : - *Les dispositions de la présente résolution sont applicables au 1er janvier 2009*

Article 3 : - *La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle pour approbation, insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province*

*En séance à Liège, le 24 septembre 2009
Par le Conseil,*

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX